

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 Septembre 2013

L'an deux mil treize, le dix sept du mois de septembre, le Conseil Municipal de la Commune de CONDAL, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. Jean-Louis DESBORDES, Maire.

Présents : Mr Jean-Louis DESBORDES, Mr Alain MENAGER, Mr Eric MOISSONNIER, Mme Françoise WILLAUER. Mme Marie-Thérèse MICHAUD, Mme Elisabeth LYONNAIS, M. Florent MONINOT, M. François PHILIPPE et M. Jérôme PUGET.

Absent : M. Anthony BORGES,

Le Conseil municipal nomme Françoise WILLAUER, secrétaire de séance.

1/ Aliénation du chemin rural n° 18

Le Maire expose au conseil municipal qu'il a été sollicité par l'entreprise DARBON qui souhaite réaliser une extension dans le prolongement du bâtiment existant au sud de la RD n° 40. Cette extension se situerait sur le chemin rural n°18, étant précisé que l'entreprise DARBON propose de créer un nouveau chemin pour raccorder la route départementale plus à l'est. Ce nouveau chemin serait aménagé dans les règles de l'art, aux frais de l'entreprise.

Le Maire indique que cet aménagement nécessite la cession d'une partie du chemin rural en échange de la partie nouvellement aménagée. Cette cession nécessite une procédure de déclassement d'une partie de l'actuel chemin, puis de reclassement du nouveau chemin dans la voirie communale. Il indique en outre que cette procédure nécessite l'ouverture d'une enquête publique.

Le conseil municipal donne un avis favorable à ce projet et décide l'ouverture d'une enquête publique conformément aux dispositions réglementaires en vigueur.

La création de cette extension étant susceptible d'augmenter les traversées de la route départementale du fait que l'entreprise est implantée de part et d'autre de la RD, le conseil municipal demande que la vitesse soit limitée à 70 km / heure sur ce secteur.

2/ demande de subvention au titre des amendes de police

Le Maire rappelle le projet d'installation d'un radar pédagogique à l'entrée du village côté route de Saint-Amour ainsi que le projet d'aménagement d'une plate forme à Petit Condal pour l'installation d'un abribus destiné aux enfants du collège.

Il précise que ces deux projets sont éligibles à une aide financière au titre des amendes de police.

Le conseil municipal décide de solliciter une aide financière du conseil général pour ces deux projets.

3/Couverture Internet de la commune

Le Maire indique au conseil municipal qu'il a été à nouveau sollicité par des administrés qui résident dans des zones de la commune qui ne bénéficient d'aucune couverture Internet, ni par le réseau France Télécom, ni par le dispositif WIMAX (zones blanches). Il souligne la situation particulièrement grave et inacceptable de ces ménages pour qui la seule solution envisageable consiste à se doter d'une antenne pour bénéficier d'une couverture par satellite. Cette option génère un coût supplémentaire et la question d'une aide financière de la collectivité est évoquée.

Le conseil convient de la légitimité d'une aide mais insiste sur le fait que cette aide doit être bien cadrée pour ne concerner que les ménages qui sont réellement « sinistrés ». A ce jour la municipalité ne dispose pas d'une information fiable et indépendante pour qualifier de manière précise l'état de la couverture Internet. Des recherches seront engagées dans ce sens.

Le Maire,

Jean-Louis DESBORDES